

15/09/2023

Date de la convocation :  
08 Septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
2023 _ 36	9	9	9

L'an deux mille vingt trois et les quinze septembre à 17h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

**Absent excusé** : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. Alain BARALE

**Secrétaire de séance** : TROIN François

**Objet** : EXTENSION de l'ECOLE avec la CREATION d'un REFECTOIRE -  
Contrat de Maitrise d'œuvre. MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 11/11/2021 par lequel il confiait à Mme HILLENIU, la maîtrise d'œuvre pour la création du réfectoire de l'école de Comps.

Suite à l'augmentation des prix en général, et à l'ouverture des offres, il s'avère qu'il existe une différence importante entre l'estimation des travaux réalisée en 2021 (150 000 €H.T.) et l'offre retenue (182 000 € H.T)

Il propose d'accepter l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant total d'honoraires de 21 820,00 € H.T. (au lieu de 18 375 €)

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **d'ACCEPTER l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre** présenté par Mme Madou HILLENIU pour un montant de 21 820,00 € H.T. pour un montant de travaux estimé à 182 000,00 € H.T.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette opération.

- **d'ANNEXER** le contrat à la présente délibération.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 29 SEP. 2023  
et publication le: 29 SEP. 2023

Le Maire  
A. BARALE



Le Maire  
A. BARALE

